



Stagiaire et controle d'arret de travail

Par **abidjan**, le **16/08/2009** à **16:03**

Bonjour, rnje suis en stage(donc je n'ai pas de fiche de paie et ne cotise pas à la cpam), mon employeur a t-il le droit de m'envoyer un medecin à mon domicile pour controler mon arret de travail, surtout que ce medecin est un gynéco-obstétricien?rnlorsqu'il est passé je dormais, et c'est en allant sur le site des pages jaunes pour appeler de medecin que je me suis rendue compte de sa spécialité.rnJE vous precise que mon employeur m'a proposé verbalement de me prendre en cdi au mois de septembre et j'attends actuellement un entretien avec lui. Cependant, j'ai l'impression qu'il veut avoir l'assurance que je ne suis pas enceinte avant de m'embaucher d'ou l'envoi de ce medecin, je me suis mariée au mois de janvier 2009 et j'ai 29 ans.rnMerci pour votre réponse

Par **frog**, le **16/08/2009** à **19:58**

[citation] mon employeur a t-il le droit de m'envoyer un medecin à mon domicile pour controler mon arret de travail, surtout que ce medecin est un gynéco-obstétricien? [/citation]rnJe pense qu'il peut, tout comme il pourrait t'envoyer des fleurs et une boîte de chocolats en te souhaitant une rapide guérison...rnrnRien ne t'oblige alors à ouvrir la porte au toubib.

Par **abidjan**, le **16/08/2009** à **20:38**

merci frog pour ta reponse meme si je pense que mon employeur a agit de maniere abusive